© Drogues Info Service - 16 mai 2025

Vos questions / nos réponses

Comment aider un proche dans le déni ?

Par Profil supprimé Postée le 07/03/2019 14:23

> L'ami de ma fille est malade alcoolique et nie cet état car il est capable d'être abstinent plusieurs jours de suite. Par contre, quand il est alcoolisé, ce qu'il fait avec de la vodka qu'il cache un peu partout chez ma fille, il devient violent et refuse qu'on l'aide en quoi que ce soit. Je suis une assistante sociale retraitée et j'avoue être impuissante face à lui, alors que toute ma vie professionnelle, j'ai aidé des malades. Je faisais alors intervenir d'anciens malades qui parvenaient à faire admettre le problème. Aujourd'hui, ces mouvements et leurs adhérents se raréfient et tout ce qui nous est répondu, à ma fille et à moi, c'est, : il doit être volontaire ! ça je le sais mais quand ce n'est pas le cas, il faut aider la personne à prendre conscience de sa maladie. Que pouvons-nous faire ?

Mise en ligne le 08/03/2019

Bonjour,

Nous comprenons que cette situation soit difficile à vivre pour vous et votre fille. Votre beau-fils vous met face à une forme d' impuissance à lui venir en aide.

Comme vous le savez, le plus difficile à accepter est qu'on ne peut pas obliger quelqu’un à arrêter l’alcool s’il ne le souhaite pas.

Si la position du partenaire est très compliquée, en tant que mère, nous comprenons que vous vous inquiétiez pour votre fille.

Il semble ainsi nécessaire que votre fille se fasse aider, soutenir, afin de prendre du recul sur la situation et identifier au mieux quelles sont ses limites, ce qu'elle est en mesure d'accepter ou non dans le respect d'elle même. Et ce d'autant plus que vous nous faites part de violences qui restent inacceptables quelle que soit la situation.

Vous pouvez informer votre fille de l'existence de CSAPA (Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) dans lesquelles des professionnels de santé (psychologues, psychiatres, médecins, …) interviennent auprès des consommateurs et/ou, de façon ponctuelle, auprès de leur entourage. Ce sont des consultations confidentielles, anonymes et gratuites.

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées des consultations proches de chez vous.

Il existe toujours des groupe d'entraide pour les usagers et anciens usagers (Alcooliques Anonymes, Vie libre, La croix bleue, …) mais également pour l'entourage (Al-Anon). Dans les deux cas, il faut effectivement être volontaire pour cette démarche et souhaiter adhérer au mouvement.

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées de ces groupes.

Nous ne pouvons pas savoir ce qui fera prendre conscience à votre beau-fils de ses difficultés, ni dans combien de temps.

En attendant, et ce, afin de contribuer à lever ses défenses, nous vous conseillons de ne pas vous centrer sur sa consommation d'alcool mais plus sur les raisons psychologiques qui l'ont amené à consommer.

Si vous souhaitez échanger de façon plus approfondie sur les questions que vous vous posez, ou si votre fille le souhaite, vous pouvez joindre nos écoutants. Ils sont joignables soit par téléphone au *0980 980 930*, tous les jours de 8h à 2h, appel anonyme et gratuit, soit par Chat, via notre site internet www.alcool-info-service.fr , tous les jours de 14h à minuit.

Bien à vous

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

Association Al-Anon / Alateen: Groupes familiaux

78000 VERSAILLES

Tél : 09 63 69 24 56
Site web : www.al-anon-alateen.fr/
Permanence téléphonique : Répondeur national pour obtenir le numéro de la personne disponible pour vous renseigner. D'autres numéros de téléphone sont accessibles sur le site internet (onglet contact).
Accueil du public : Réunion ouverte, sans inscription préalable, à toute personne qui pense avoir été affectée par la consommation d'alcool d'une autre personne : famille, amis, proches. Trouver une réunion proche de chez vous sur le site internet.

Voir la fiche détaillée

Alcooliques Anonymes France

75013 PARIS

Tél : 09 69 39 40 20
Site web : www.alcooliques-anonymes.fr
Permanence téléphonique : Numéro national accessible 24h/24, 7jrs/ 7 - Renseignement par téléphone pour connaitre les lieux et dates des réunions Alcooliques Anonymes.
Accueil du public : Accueil ouvert tous les jours de l'année de 9h à 20h : 3 Rue Frédéric Sauton 75005 Paris : service d'écoute, de soutien et d'orientation.

Voir la fiche détaillée

Addictions Alcool Vie Libre

51430 BEZANNES

Tél : 03 26 87 31 78
Site web : www.vielibre.org
Secrétariat : Lundi à vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h.

Voir la fiche détaillée

Autres structures :

Centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie

3 Rue Henri Dunant
76400 FECAMP

Tél : 02 35 10 62 97
Site web : www.ch-fecamp.fr
Secrétariat : Lundi et Mardi 9h-19h, Mercredi, jeudi et vendredi 9h - 17h
Accueil du public : Consultations sur rendez-vous
Consultat° jeunes consommateurs : Consultations sur rendez-vous

Voir la fiche détaillée

CSAPA Caux et Bray

route de gaillefontaine
76270 NEUFCHATEL EN BRAY

Tél : 02 35 92 82 58
Secrétariat : du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 13h30 à 17h
Accueil du public : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 13h et de 13h30 à 16h30
Consultat° jeunes consommateurs : à ESCALE (ancienne Mairie) - Boulevard Albert Charvet: un vendredi sur deux

Voir la fiche détaillée

CSAPA des 2 rives - Antenne Charles Nicolle (Rive droite)

1, rue Germont
Cour Germont - Porte G24, 3e étage
76230 ROUEN

Tél : 02 32 88 90 43
Site web : www.chu-rouen.fr/service/alcoologie-addictologie/#
Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 17h
Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h à 17h, le jeudi jusqu'à 19h.

Voir la fiche détaillée

En savoir plus :

- Adresses utiles du site Alcool info service